
États financiers des
Commission des eaux usées du
Grand Moncton

31 décembre 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats et de l'excédent accumulé	4
État de l'évolution de l'actif financier net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-11
Annexe 1 – Tableau du rapprochement de l'excédent annuel	12
Annexe 2 – Tableau du budget d'exploitation selon les normes Comptables du secteur publique	13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Commission des eaux usées du Grand Moncton

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la commission des eaux usées du grand Moncton (« la commission »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et les états des résultats, de l'excédent accumulé, l'état de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la commission au 31 décembre 2021, ainsi que les états des résultats, de l'excédent accumulé, l'état de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (« NAGR ») du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la commission conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la commission ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la commission.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Le 18 février 2022

Commission des eaux usées du Grand Moncton

État de la situation financière

Au 31 décembre 2021

	Notes et annexes	2021 \$	2020 \$
Actifs			
Fonds			
Exploitation		20 860 019	25 243 123
Fonds de réserve		12 324 961	1 051 129
Comptes débiteurs			
Général		1 872 657	1 241 018
TVH à recevoir		299 850	475 877
Intérêts courus à recevoir		57 364	81 035
Placements	3	5 074 661	15 801 967
		40 489 513	43 894 149
Passifs			
Comptes créditeurs et charges à payer		3 134 853	3 966 375
Retenues à payer		2 306 579	3 992 237
		5 441 432	7 958 612
Actifs nets		35 048 081	35 935 537
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	8	117 010 849	107 671 350
Frais payés d'avance et dépôts		61 812	262 666
		117 072 661	107 934 016
Excédent accumulé	5	152 120 742	143 869 553

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration et la direction

Michael Desjardins, président

Jean-Pierre Ouellette, trésorier

Kevin Rice, directeur général

Sharon McGrath, directrice des finances

Commission des eaux usées du Grand Moncton

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	Annexes et notes	Budget (Note 7) \$	2021 Réel \$	2020 Réel \$
Revenus				
Frais d'utilisation				
Ville de Moncton		8 379 840	8 379 840	8 346 660
Ville de Dieppe		2 484 930	2 484 930	2 404 290
Ville de Riverview		1 742 790	1 742 790	1 750 350
		12 607 560	12 607 560	12 501 300
Subventions		5 529 224	4 173 614	13 755 176
Revenu d'intérêt		531 158	762 561	1 116 800
Revenu du camion de vidange et du compost		169 300	414 733	401 906
		18 837 242	17 958 469	27 775 182
Charges				
Usine et charges d'exploitation				
Amortissement des immobilisations corporelles		4 176 759	3 643 718	2 511 841
Salaires et avantages sociaux		1 729 094	1 602 854	1 680 630
Entretien et fonctionnement		1 798 400	1 755 185	1 594 801
Perte sur vente d'immobilisations corporelles		—	17 592	871 858
Électricité		1 178 720	853 547	623 948
Servitude et taxes foncières		1 044 876	644 586	570 990
Assurance		215 187	221 163	203 693
Téléphone		23 450	24 267	24 964
Frais de véhicules		10 487	21 656	15 844
Génie-conseil		362 000	201 158	13 872
Coûts de démolition		-	-	450 935
Impairment des immobilisations corporelles	8	—	-	3 297 513
Divers		(390 237)	371 485	(883)
		10 929 210	9 357 211	11 860 006
Charges Général				
Honoraires professionnels et conseils		124 640	198 908	735 624
Charges de la Commission		76 516	59 059	69 083
Commercialisation et communications		63 600	48 211	54 853
Déplacements, formation et éducation		59 549	23 058	22 423
Gouvernance		25 365	15 884	21 964
Intérêts et frais bancaires		3 800	4 950	5 182
		353 470	350 069	909 129
Total des charges		11 282 680	9 707 280	12 769 135
Excédent annuel		7 554 562	8 251 189	15 006 047
Excédent accumulé – au début de l'année		—	143 869 553	128 863 506
Excédent accumulé – à la fin d'année		—	152 120 742	143 869 553

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des eaux usées du Grand Moncton**État de l'évolution de l'actif financier net**

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	Budget	2021	2020
	\$	\$	\$
Excédent annuel	7 554 562	8 251 189	15 006 047
Acquisition d'immobilisations corporelles	(17 591 242)	(13 004 083)	(27 067 855)
Dévaluation des immobilisations corporelles	—	-	3 297 513
Amortissement des immobilisations corporelles	4 176 759	3 643 718	2 511 841
Perte liée à la vente d'immobilisations corporelles	—	17 592	871 858
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	—	3 275	8 916
	(13 414 483)	(9 339 498)	(20 377 727)
Changement des charges payées d'avance	—	200 854	(56 597)
	(13 414 483)	(9 138 645)	(20 434 324)
Changement des actifs financiers nets	(5 859 921)	(887 456)	(5 428 277)
Actifs financiers nets – au début d'année	—	35 935 537	41 363 814
Actifs financiers nets – à la fin d'année	(5 859 921)	35 048 081	35 935 537

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des eaux usées du Grand Moncton

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021	2020
	\$	\$
Opérations d'exploitation		
Excédent annuel	8 251 189	15 006 047
Charges aux revenus hors trésorerie		
dévaluation des immobilisations corporelles	-	3 297 513
Amortissement des immobilisations corporelles	3 643 718	2 511 841
Perte liée à la vente d'immobilisations corporelles	17 592	871 858
	11 912 498	21 687 259
Variation des actifs et des passifs non monétaires		
Comptes débiteurs	(431 942)	(411 248)
Frais payés d'avance	200 854	(56 597)
Comptes créditeurs et passifs transitoires	(831 522)	62 578
Retenues de garantie	(1 685 658)	1 817 086
	9 164 230	23 099 079
Opérations de placement		
Produit de placements, net de celles échues	10 727 306	15 161 096
(Perte) produit de la vente d'immobilisations corporelles	3 275	8 916
Acquisition d'immobilisations corporelles	(13 004 083)	(27 067 855)
	(2 273 502)	(11 897 844)
Variation nette de la trésorerie pendant l'exercice	6 890 728	11 201 235
Trésorerie – au début d'année	26 294 252	15 093 017
Trésorerie – à la fin d'année	33 184 980	26 294 252
Trésorerie composée de :		
Fonds en banque – exploitation	20 860 019	25 243 123
Fonds en banque – fonds de réserve	12 324 961	1 051 129
	33 184 980	26 294 252

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. But de la Commission

La Commission des eaux usées du Grand Moncton (la Commission) est constituée en société et exerce ses activités en vertu des dispositions de la Loi sur les municipalités et de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* du Nouveau-Brunswick. En tant que municipalité, la Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

La Commission exploite une usine de traitement des eaux usées, un réseau collecteur d'eaux usées ainsi qu'une installation de compostage dans la région du Grand Moncton, au Nouveau-Brunswick, et offre des services de traitement des eaux usées aux villes de Moncton, Dieppe et Riverview.

2. Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers de la Commission ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public et tiennent compte des conventions comptables ci-dessous.

Les états financiers établis selon ces normes ciblent la position financière de la Commission et toute modification à la matière. Le bilan comprend l'ensemble des actifs et des passifs de la Commission.

Budget

Le budget contenu dans les présents états financiers a été approuvé par la Commission le Novembre 19, 2020 et soumis au ministre des Gouvernements locaux. Certains chiffres du budget ont été retraités de manière à être conformes aux normes comptables pour le secteur public (NCSP).

Comptabilité par fonds

Les fonds compris dans les états financiers comprennent les fonds généraux et les fonds de capital. La Commission approuve la mise en capital de certains montants dans des fonds à des fins d'exploitation et d'immobilisations futures.

Les transferts entre fonds sont comptabilisés en tant qu'ajustements au solde du fonds concerné.

Classement des actifs

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers sont constitués des éléments d'actif qui pourraient être consacrés à rembourser les dettes existantes ou à financer des activités futures et qui ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont constitués d'éléments d'actifs acquis qui, normalement, ne produisent pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes. Par ailleurs, ils sont utilisés pour fournir des services publics, ils peuvent être consommés dans le cours normal des activités et ils ne sont pas destinés à être revendus. Les actifs non financiers incluent les charges payées d'avance

Constatation des revenus

La Commission constate les produits tirés des frais d'utilisation, du camion de vidange et du compost lorsque ces services sont rendus ou ces produits sont vendus et que le prix est fixe et déterminable et le recouvrement est raisonnablement assuré. Le revenu d'intérêts est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice et sont comptabilisés dans l'état des fonds en tant qu'augmentation directe au fonds capital.

2. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Constatation des revenus (suite)

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés pour la période au cours de laquelle ont eu lieu les activités donnant lieu à ces transferts, à condition que les transferts soient autorisés, que tous les critères d'admissibilité soient remplis et que des estimations raisonnables des montants puissent être faites.

Estimations comptables

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction établisse des estimations ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif ainsi que sur la divulgation d'éventualités reliées aux actifs et passifs, à la date des états financiers, ainsi que sur le montant présenté des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers de la Commission sont initialement mesurés à leur juste valeur et par la suite comptabilisés au coût amorti; les intérêts sont constatés dans l'état des résultats et l'excédent cumulé est comptabilisé tel que gagné.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse et les fonds en banque qui ne sont soumis à aucune autre restriction et dont l'échéance est de trois mois ou moins à la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. La Commission prévoit un amortissement aux taux visant à amortir le coût des immobilisations corporelles pendant la durée de vie utile estimative. Chaque année, le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire, sur la durée de vie utile estimative, comme suit :

Centre des opérations	10 - 60 ans
Installations de traitement	5 - 60 ans
Installations de traitement	10 - 75 ans
Parc	5 - 20 ans
Matériel informatique et logiciels	3 - 5 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis avant d'être prêts à l'utilisation.

Congés de maladie accumulés

La Commission offre des congés de maladie qui s'accumulent à raison de 1,25 jour par mois pour les employés à temps plein. Les employés peuvent accumuler un maximum de 150 jours de congé de maladie. Au moment de la retraite, tout employé ayant accumulé des congés de maladie, recevra une indemnité égale à cinquante pourcents du taux de rémunération en vigueur immédiatement avant la date du départ à la retraite.

Les congés de maladie constituent un avantage sans capitalisation. Il n'y a donc pas d'actifs applicables. Les prestations sont versées de l'excédent accumulé lorsqu'elles arrivent à échéance. Le passif non capitalisé au 31 décembre 2021 de 164 114 \$ (2020 - 174 098 \$) est comptabilisé dans les comptes créditeurs et les charges à payer.

Commission des eaux usées du Grand Moncton

Notes complémentaires

31 décembre 2021

3. Placements

Voici les détails des placements détenus par la Commission :

	2021	2020
	\$	\$
Certificat de placement garanti (2,90 %, venant à échéance en mai 2022)	5 074 661	5 074 661
Certificat de placement garanti (2,85 %, venant à échéance en septembre 2021)	—	5 113 653
Certificat de placement garanti (2,85 %, venant à échéance en septembre 2021)	—	5 613 653
	5 074 661	15 801 967

4. Avantages postérieurs à l'emploi

La Commission souscrit un REER pour la quasi-totalité de ses employés. Le régime permet de verser des cotisations correspondant à 7 % du salaire des employés. Avant le 31 décembre 2016, les employés n'avaient pas besoin de cotiser au REER pour profiter de cet avantage. Conformément à la convention collective signée le 20 mai 2016 entre la Commission et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5217, chaque employé cotisera annuellement un pourcentage minimal de son salaire (2017 – 2 %, 2018 – 4 %, 2019 – 6 % (pour 25 période de paie), avec la dernière paie de 2019 augmentant à 7%, et 8% par la suite). Il n'existe aucun passif non capitalisé associé à cet avantage postérieur à l'emploi.

5. Excédent cumulé

L'excédent accumulé figurant dans le bilan résulte d'un excédent des revenus sur les dépenses depuis le commencement des opérations de la Commission jusqu'à la date de fin d'année.

L'excédent cumulé se compose de ce qui suit :

	2021	2020
	\$	\$
Actifs nets financiers	35 048 081	35 935 537
Actifs nets non financiers	117 072 661	107 934 016
	152 120 742	143 869 553

Les actifs financiers nets se composent des flux de trésorerie nécessaires aux opérations quotidiennes et des fonds capitaux détenus pour les dépenses en immobilisations futures. Les actifs non financiers comprennent les immobilisations corporelles et les charges payées d'avance que la Commission a achetées ou construites.

6. Gestion des instruments financiers et des risques

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Commission fluctuent en raison des variations des prix du marché. Il existe trois types de risques : risque de change, risque de taux d'intérêt et risque lié à d'autres prix. La Commission ne se considère pas exposée à ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle du risque que le débiteur ne sera pas en mesure de remplir ses obligations. La Commission procède à une évaluation rigoureuse de ses débiteurs avant l'octroi de crédits et surveille activement et continuellement leur santé financière. Le risque de crédit découle principalement de la trésorerie, des débiteurs et des placements. Il n'y a pas de concentration importante du risque de crédit.

Risque de liquidité

La Commission vise à avoir suffisamment de liquidités pour honorer ses obligations à leur échéance. Elle surveille ses soldes de trésorerie ainsi que l'encaisse découlant de ses activités afin de pouvoir répondre à ses besoins. En date du 31 décembre 2021, les passifs financiers les plus importants sont les créditeurs, les charges à payer et les retenues à payer.

7. Chiffres budgétés

Les chiffres du budget inclus dans les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration par l'adoption du processus de budgétisation annuelle. Aucun ajustement n'a été apporté aux chiffres budgétés approuvés tels qu'ils sont présentés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Le budget présenté dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé n'est pas vérifié

8. Tableau des immobilisations corporelles

	Foncier \$	Centre des opérations \$	Installation de traitement \$	Système de collecte \$	Parc \$	Materiel Informatique et logiciels	Actifs en construction	Total \$
Coût								
Solde – Début de l’année	558 365	3 706 215	112 178 211	33 211 406	1 428 688	362 172	8 581 580	160 026 637
Ajouts nets pendant l’année	—	3 487	7 984 546	—	—	40 490	4 975 559	13 004 082
Cessions pendant l’année	—	(184 029)	(1 435 182)	(77 242)	—	(3 258)	—	(1 699 711)
Solde – Fin d’année	558 365	3 525 673	118 727 575	33 134 164	1 428 688	399 404	13 557 139	171 331 008
Amortissement cumulé								
Solde – Début de l’année	—	1 352 084	34 254 762	15 409 397	1 093 948	245 096	—	52 355 287
Amortissement pendant l’année	—	188 104	2 580 447	729 097	97 775	48 295	—	3 643 718
Cession d’amortissements cumulés	—	(184 029)	(1 425 967)	(65 591)	—	(3 259)	—	(1 678 846)
Solde – Fin d’année	—	1 356 159	35 409 242	16 072 903	1 191 723	290 132	—	54 320 159
Valeur comptable nette des immobilisations 2020	558 365	2 354 131	77 923 449	17 802 009	334 740	117 076	8 581 580	107 671 350
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles 2021	558 365	2 169 514	83 318 333	17 061 261	236 965	109 272	13 557 139	117 010 849

9. Tableaux supplémentaires

Le ministère des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick a demandé certaines informations, à des fins de surveillance, en plus des normes comptables canadiennes pour le secteur public. La Commission se conforme à ces exigences sur les pages suivantes.

Commission des eaux usées du Grand Moncton

Tableau de rapprochement de l'excédent annuel - Annexe 1

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	Fonds de fonctionnement \$	Fonds de capital \$	Total \$
Excédent annuel 2021	7 100 204	1 150 985	8 251 189
Ajustements à l'excédent annuel pour les besoins de financement			
Second excédent de l'exercice précédent	416 600	—	416 600
Transfert d'exploitation à capital	(7 373 050)	7 373 050	—
Ajustement total excédent annuel 2021	(6 956 450)	7 373 050	416 600
2021 – Excédent annuel	143 753	8 524 035	8 667 789

Commission des eaux usées du Grand Moncton

État de la situation financière - Annexe 2

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	Fonds de fonctionnement	Amortissement	Fonds de capital	Total
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Frais d'utilisation				
Ville de Moncton	8 379 840	-	-	8 379 840
Ville de Dieppe	2 484 930	-	-	2 484 930
Ville de Riverview	1 742 790	-	-	1 742 790
Intérêts et divers	169 300	-	531 158	700 458
Subventions	-	-	5 529 224	5 529 224
	12 776 860	-	6 060 382	18 837 242
Charges				
Usine et charges d'exploitation				
Servitude et taxes fonciers	1 044 876	-	-	1 044 876
Salaires et avantages sociaux	1 729 094	-	-	1 729 094
Amortissement des immobilisations corporelles	-	4 176 759	-	4 176 759
Électricité	1 178 720	-	-	1 178 720
Téléphone	23 450	-	-	23 450
Assurance	215 187	-	-	215 187
Entretien et fonctionnement	1 798 400	-	-	1 798 400
Génie-conseil	362 000	-	-	362 000
Frais de véhicules	10 487	-	-	10 487
Divers	390 237	-	-	390 237
	6 752 451	4 176 759	-	10 929 210
Charges général				
Commercialisation et communications	63 600	-	-	63 600
Dépenses de la Commission	76 516	-	-	76 516
Déplacements, formation et éducation	59 549	-	-	59 549
Gouvernance	25 365	-	-	25 365
Intérêts et frais bancaires	3 800	-	-	3 800
Honoraires professionnels et conseils	124 640	-	-	124 640
	353 470	-	-	353 470
Charges total	7,105,921	4,176,759	-	11,282,680
Sous-total excédentaire	5,670,939	(4,176,759)	6,060,382	7,554,562
Services financiers				
Second excédent de l'exercice précédent	416 600	-	(416 600)	-
Transfert du fonds d'exploitation au fonds de capital	(6 087 539)	-	6 087 539	-
	(5 670 939)	-	5 670 939	-
Excédent annuel	-	(4 176 759)	11 731 321	7 554 562